



**AVENANT N°1
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS
POUR LA PERIODE 2015 - 2016**

Entre les soussignés:

Entre,

D'une part,

La Mairie de Grigny

Représentée par Monsieur Philippe RIO, Maire de Grigny,

Route de Grigny

91000 Grigny

Et

D'autre part,

La société des Transports Intercommunaux du Centre Essonne (TICE), société d'économie mixte (SEM)

Représentée par Monsieur Jacques GENTILE, Directeur,

352, Square des Champs Elysées – Courcouronnes

91026 EVRY Cedex

ARTICLE 1: Objet de l'avenant :

Le présent avenant s'inscrit dans la poursuite de la Convention d'objectifs signée par la Ville de Grigny et la société TICE le 25 octobre 2012 et renouvelée par tacite reconduction depuis lors.

Le présent avenant repose sur les axes suivants :

- **Vie locale et participation des habitants**
- **Education et citoyenneté**
- **Aide à la mobilité et promotion des titres à tarifs réduits**
- **Prévention, sécurité et humanisation de l'espace transport**
- **Accompagnement des programmes de rénovation urbaine de la Grande Borne qui prévoit l'aménagement d'un site propre bus au cœur du quartier de la Grande Borne et la ZAC Centre ville.**

PR¹

ARTICLE 2: Objectifs :

Le présent avenant reprend les objectifs de la dernière convention d'objectifs signée en 2012 pour la période 2013-2014 entre la Ville de Grigny et le transporteur TICE, qui porte sur la mise en œuvre d'une politique de proximité visant à mieux répondre aux attentes de la population dans le domaine des transports publics, à instaurer un dialogue permanent avec les habitants, et à apporter des réponses efficaces et rapides aux problèmes rencontrés dans les transports publics (qualité de service, offre de transport, prévention et sécurité).

Le programme de rénovation urbaine de la Grande Borne prévoit l'aménagement d'un site propre bus au cœur du quartier de la Grande Borne jusqu'à la gare de Grigny et passant par la ZAC du centre ville. Il convient d'accompagner ce programme de rénovation urbaine afin de consolider la place des transports en commun en concertation avec la Communauté d'Agglomération et les autres acteurs locaux du territoire.

Cette politique soutient également la contribution des transports publics dans le processus d'intégration professionnelle et sociale des habitants, au travers notamment d'un accompagnement personnalisé dans leur démarche d'acquisition de titres de transport sociaux.

Le plan d'actions arrêté conjointement s'appuiera sur la mobilisation des personnels de la SEM TICE et de la Ville de Grigny. Ce sont des équipes d'intervention territorialisées capables d'agir en partenariat avec tous les acteurs de l'éducation, de la citoyenneté, de la prévention, de la sécurité, du cadre de vie, du logement ou encore de l'animation locale.

Le plan d'actions s'inscrit également dans les orientations fixées dans le nouveau contrat de ville de la communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne pour le compte des villes de Grigny et de Viry-Châtillon.

ARTICLE 3 : moyens financiers et matériels

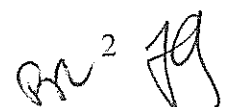
La Ville de Grigny mobilisera les moyens humains et matériels pour la réussite des actions arrêtées conjointement.

La SEM TICE soutiendra financièrement la Ville de Grigny pour la réalisation du plan d'actions présenté à l'article 1 de la convention conclue en 2013 :

- Le montant de la participation financière allouée par la SEM TICE à la Ville de Grigny pour la conduite des actions en faveur de la vie locale et de la participation des habitants (article 1.1), de l'éducation et de la citoyenneté (article 1.2), de l'aide à la mobilité et de la promotion de la tarification sociale (article 1.3) est de 6 000 € (six mille euros) par an.
- Le montant de la participation financière allouée par la SEM TICE à la Ville de Grigny pour la conduite des actions de prévention, d'animation, d'humanisation et d'accompagnement concernant la nouvelle voie de bus au cœur de la Grande Borne est de 6 000 € (six mille euros) par an.

Le versement des participations financières mentionnées ci-dessus pour un montant total maximum de 12 000 € (douze mille euros) par an sera accordé par la SEM TICE à la Ville de Grigny sur présentation des factures relatives aux actions transport arrêtées à l'article 1.

La Ville de Grigny soutiendra la SEM TICE dans sa recherche de financement complémentaire pour la réalisation d'autres projets.



ARTICLE 4 : Durée de l'avenant n°1 de la convention d'objectifs

La présente convention prendra effet à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2016. Son renouvellement et les financements afférents se feront année après année par expresse reconduction.

La résiliation peut intervenir par l'une ou l'autre des parties avec préavis de deux mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en trois exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.

A Grigny, le 20/04/2015

La Mairie de Grigny

Représentée par

Monsieur **Philippe RIO**, Maire



La SEM TICE

Représentée par

Monsieur **Jacques GENTILE**, Directeur



VILLE DE
Grigny

Tice

Partenariat :

Dans le cadre du développement des Transports publics et de leur insertion sur le territoire de la Communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne

Contenu du plan d'actions au titre de l'avenant I de la convention d'objectifs

Le plan d'actions conjoint se décline selon 6 thématiques :

1. Education, Citoyenneté, Prévention et qualité de service dans les transports en commun
2. Aide à la mobilité et promotion de la tarification sociale,
3. Proximité du service public de transports en commun
4. Information, communication et concertation des habitants sur l'évolution du réseau TICE
5. Mobilisation des habitants et accompagnement des projets transports sur le territoire
6. Insertion par l'économique des habitants éloignés de l'emploi

2015 - 2016

1
RZ *[Signature]*

II Préambule

La présence du transport public dans les quartiers de l'Agglomération des Lacs de l'Essonne, est indispensable à la vie quotidienne de leurs habitants, souvent dépourvus de moyens de transport individuels pour accéder à l'emploi, la formation, l'éducation, la santé, les loisirs, les courses..., ou encore effectuer les démarches administratives.

Le transport public est l'un des rares services présents dans ce quartier, du matin au soir, et y compris le weekend.

Il assure le fonctionnement interne du quartier et assure le lien avec le reste de la ville, ou de l'agglomération. pour apporter sa pleine capacité, il doit à la fois offrir un niveau de service suffisant mais aussi une bonne qualité, une information renforcée et ciblée, un confort à bord et aux points d'arrêts, et une tarification adaptée.

Il doit, enfin, offrir une sécurité suffisante pour les usagers comme pour les personnels pour assurer un fonctionnement normal du service public et offrir une égalité de traitement pour les habitants de l'endroit.

Ces politiques globales nécessitent de développer incontestablement des partenariats opérationnels avec les collectivités territoriales, les acteurs de terrain ou de proximité, les structures de prévention, d'animation, d'insertion, de citoyenneté et les services de sécurité de l'Etat et de la Commune et les habitants, etc.

II Les actions désignées faisant l'objet d'une convention d'objectifs »


Désignation de la thématique et date prévue en termes de réalisation	Intitulé de l'action	Objectifs et publics visés	Supports pédagogiques	Fréquence et encadrement	Budget alloué à l'action ou dispositif de rattachement	partenaires
Atelier de Formation sur les titres de transport en direction des personnels de la ville et autres acteurs Relais de proximité Mai 2015 Référent TICE : Groupe tarification Référent Mairie :	Maîtrise des offres tarifaires selon le revenu ou situation sociale	Objectifs Élargir les outils pédagogiques en des bénéficiaires dans l'intérêt des publics accueillis Publics bénéficiaires : Salariés de la ville et avec d'autres acteurs	Co - Organisation par la TICE et la Mairie d'une journée de formation gratuite Effectif par atelier : 8 à 10 Durée : 3 h	Encadrement TICE Service formation de la ville Fréquence : 1 fois par an Localisation : CVS	- Ville et TICE au titre de la convention - Contrat de ville	Autres partenaires : Baillieurs, Associations, Services municipaux, CAF, MDS, Agglo, GIP et autres
Promotion de la tarification sociale en matière de transport en commun Mai 2015 à décembre 2015 Référent TICE : Groupe tarification Référent Mairie :	Séance d'information collective sur les titres des transports en direction des habitants recensés par les personnels de la ville (structures de quartier ou des associations..)	Objectifs : - Faciliter les déplacements - Prévenir sur les conséquences en cas de fraude - Accompagner les habitants dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle - Favoriser l'autonomie Publics : Jeunes et adultes	Co - Organisation (TICE et la Mairie) d'une demi-journée d'information gratuite Effectif : indéterminé Durée : 2 h	Encadrement Tice/ Mairie 2 fois par an Localisation : Dans le quartier de résidence	- Ville et TICE au titre de la convention	Autres partenaires : Baillieurs, Associations, Services municipaux, CAF, MDS, Agglo
Autonomie et mobilité des Habitants Mai 2015 à décembre 2015 Référent TICE : Groupe tarification Référent Mairie :	Atelier de mobilité - transport	Objectifs : Permettre à certains habitants à mieux se déplacer (d'acquiescer des outils de base en termes de déplacements Publics : adultes, jeunes	Mise en place d'un souple module de formation	Encadrement Tice et Asso Selon demande identifiée par l'Asso	- Ville et TICE au titre de la convention	Autres partenaires : Baillieurs, Associations, Services municipaux, CAF, MDS, Agglo
Mobilisation des acteurs « Le Club de la 402 au féminin » Janvier à décembre 2015 Référent TICE : Muriel et Abdoul et les membres du club GRIGNY Référent Mairie :	TICE -relais au féminin	Objectifs : Associer le club dans la mise en œuvre des actions sur le territoire Le Club de la 402 au féminin	Participation des membres du club 402 aux actions menées sur le territoire Programmation d'actions	Encadrement Partagé Localisation Date Concertation avec les membres du Club et TICE	- Ville et TICE au titre de la convention - Contrat de ville	Autres partenaires : Baillieurs, Associations, Services municipaux, CAF, MDS, Agglo
Lien permanent entre les habitants et la SAEM TICE « Accès aux droits » Janvier à 2015 à décembre 2015 Référent TICE : Politique ville et Club 402 Référent Mairie :	TICE - proximité	Objectifs - Orienter les habitants - Aider dans les démarches d'accès aux droits Publics : Tout public	Permanence - transport au sein de deux quartiers de la ville	Encadrement Personnels TICE 1 sur 2 au CVS et à Pablo Picasso	- Ville et TICE au titre de la convention - Contrat de ville	Autres partenaires : Baillieurs, Agglomération, GIP, Associations, Services municipaux, CAF, Etat

RR 3



Designation de la thématique et date prévue en termes de réalisation	Intitulé de l'action	Objectifs et publics visés	Supports pédagogiques	Fréquence et encadrement	Budget alloué et localisation	Partenaires
Espace de concertation et d'échange entre la SAEM Tice et les habitants Partenariat avec les groupes scolaires « Primaires au sein de la Grande Borne » « Civisme et dialogue » Janvier 2015 à décembre 2015 Référent TICE : les services DU et Club 402 Référent Mairie :	Education, citoyenneté dans les - bus	Objectifs - Faciliter le rapprochement et le dialogue entre habitants et transporteur - Mieux connaître les missions de la Tice et de ses Agents - associer les jeunes à la recherche de solutions - tranquillité et respect mutuel Publics : Jeunes scolarisés	- Espace de parole entre Transporteur et Habitants - Supports de communication adaptés Analyse partagée sur la vie du Réseau TICE Organisation d'animations (rallye et autres)	Encadrement : TICE - ville et participation des personnels de terrain de la SAEM TICE collaboration avec les enseignants, parents, centres de loisirs, CVS	- Ville et TICE au titre de la convention - Ville et TICE au titre de la convention Contrat de ville	Autres partenaires : Agglomération, GIP, Associations, Services municipaux, Etat, Académie, Structures scolaires
Valorisation du quartier, soutien des forces vives du quartier de la Grande Borne et séjour	Convivialité et partage 8 familles de la Grande Borne, une membre du club et le CVS organisent un séjour	Objectifs Animer la vie du quartier et renforcer les liens Publics : tout public	- Fête du quartier - Opérations vacances - Sortie famille - Fête des voisins	Encadrement A définir ensemble -Partenariats locaux	Ville et TICE au titre de la convention et du Contrat de ville	Les acteurs du territoire et la CAF
Accompagnement du programme de rénovation urbaine « Communication adaptée » « Participation des habitants » Janvier 2015 à décembre 2015 Référent TICE : Groupe rénovation urbaine et Club 402 Référent Mairie :	« Construisons ensemble notre quartier pour des lendemains meilleurs »	Objectifs : - Construire des jeux facilitant la connaissance des titres de transport, des règles d'usage, et des bons comportements à adopter et information sur les travaux et les offres transport Publics : Enfants jeunes et adultes	-Création de maquettes - Journal - jeux Interventions dans les classes - Espace d'échanges et de concertation	Préalable : Réunion de travail avec les maîtres d'ouvrage, et un groupe d'habitants	- Ville et TICE au titre de la convention Contrat de ville ANRU,	Autres partenaires : Bailleurs, Agglo, GIP, Associations, Services municipaux, CAF, Etat, Etablissements scolaires Académie
Accompagnement du programme de rénovation urbaine « Relais citoyen de proximité » Janvier 2015 à décembre 2015 Référent TICE : Groupe rénovation urbaine et Club 402 Référent Mairie :	Mobilisation et création d'un groupe de personnes ressources sur la Grande Borne	Objectifs : - Associer davantage les habitants - Sensibiliser sur les atouts de demain - Accroître les actions participatives et partagées Publics : Enfants jeunes et adultes	-Création d'un espace de rencontres et de concertation entre les acteurs et les habitants	Constitution d'un groupe opérationnel Bailleurs, Agglo, GIP, Associations, Etat	- Ville et TICE au titre de la convention Contrat de ville, ANRU,	A définir ensemble
Qualité ou amélioration des services et renforcement des relations entre les habitants et la SAEM Tice Relais citoyen de proximité » Janvier 2015 à décembre 2015 Référent TICE : Groupe rénovation urbaine et Club 402 Référent Mairie :	Traitement des demandes des usagers	Objectifs : Recueillir les attentes, les doléances ou les mécontentements des habitants et ensuite les traiter Publics : Tout public	fiche simplifiée pour les réclamations et les suggestions	Les Agents d'accueil sur la ville de Grigny, les médiateurs, Club 402	- Ville et TICE au titre de la convention Contrat de ville	A définir ensemble

42 4



Envoyé en préfecture le 05/05/2015
 Recu en préfecture le 05/05/2015

Designation de la thématique et date prévue en termes de réalisation	Intitulé de l'action	Objectifs et publics visés	Supports pédagogiques	Fréquence et encadrement	Budget alloué et localisation	partenaires
Lutte contre les incivilités, les dégradations de matériels - transport ou publics Janvier 2015 à décembre 2015 Référent TICE : Le Pole Sécurité et Prévention et Club 402 Référent Mairie :	Protection du patrimoine et prévention situationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir, s'informer, échanger et donner suite à la demande exprimée - Rechercher des modes opératoires avec les acteurs locaux pour réduire les incivilités et dégradations dans les espaces publics 	Signallement en temps réel ou différé, Aménagement, élagage, réparation	ZSP GRIGNY II La Grande Borne	<ul style="list-style-type: none"> - Ville et TICE au titre de la convention Contrat de ville 	Les acteurs de la prévention et la sécurité
Prévention de faits d'ambiance pouvant compromettre le bon fonctionnement du réseau TICE " cellule de veille " Janvier 2015 à décembre 2015 Référent TICE : le Pole Sécurité et prévention et Club 402 Référent Mairie	Alerte et réactivité suite à des dysfonctionnements constatés	Prévenir, s'informer et échanger	Signalement en temps réel ou différé	Disposition ZSP GRIGNY II La Grande Borne	<ul style="list-style-type: none"> - Ville et TICE au titre de la convention Contrat de ville 	Les acteurs de la prévention et la sécurité
Prévention et partage de l'espace par des acteurs " " Janvier 2015 à décembre 2015 Référent TICE : le Pole Sécurité et prévention Référent Mairie	Gestion partagée	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Humaniser des espaces transport</i> - <i>Se rapprocher des dispositifs existants de sécurisation des chantiers pour renforcer la coordination</i> - <i>Rassurer les voyageurs ainsi les conducteurs</i> 	-Interventions des bus et aux abords des établissements - Information sur la situation du réseau - Mise en place d'un dispositif de prévention et de sécurité durant les travaux du site propre (GB)	Disposition ZSP GRIGNY II La Grande Borne	<ul style="list-style-type: none"> - Ville et TICE au titre de la convention Contrat de ville 	Les acteurs de la prévention et la sécurité
Apprentissage et autonomie Janvier 2015 à décembre 2015 Référent TICE : les services DU et Club 402 Référent Mairie :	Ville mobile	Permettre à des jeunes de plusieurs quartiers de Grigny qui ne sont pas encore initiés au transport en commun de se déplacer dans la ville en toute quiétude et en " bon voyageur "	Atelier apprentissage à la mobilité en direction des 10 - 12 ans inscrits dans les centres de loisirs de la ville de Grigny ou en classe de CM2	A définir ensemble	<ul style="list-style-type: none"> - Ville et TICE au titre de la convention Contrat de ville 	A définir ensemble Autres partenaires : Bailleurs, Agglo, GIP, Associations, Services municipaux, Etat
Coup de pouce par l'emploi Janvier 2015 à décembre 2015 Référent TICE : DRH Référent Agglo :	Insertion par l'emploi	Apporter notre concours à celles ou ceux qui souhaitent intégrer le monde du travail	Faire connaître aux demandeurs d'emploi les offres transport disponibles	Selon les besoins de TICE	<ul style="list-style-type: none"> - Ville et TICE au titre de la convention Contrat de ville 	A définir ensemble Autres partenaires : Bailleurs, Agglo, GIP, Associations, Services municipaux, Etat

5

Préalables :

- Validation du plan d'actions par la SEM TICE et la municipalité
- Concertation avec les élus de la ville (Evelyne LEBRIAND, Mahmoud Soulite et autres)
- Réunion de travail avec les responsables de l'éducation, de la prévention, de l'animation, des aménagements et des associations (à identifier)
- Réunion de travail avec le bailleur et l'Agglo
- Réunion de travail avec les membres du club de la 402
- Repérage d'habitants volontaires sur le tronçon de la nouvelle voie de bus du damier à la Treille
- Les moyens humains / Mis à disposition, volontaires, salariés
- Moyens matériels / locaux, location, mis à disposition
- Signature entre la ville et TICE de l'avenant au titre de la convention d'objectifs
- Désignation des référents par thématique (TICE, Mairie, Agglo)

Phase II) Le groupe d'évaluation et Les outils d'évaluation

- Membres du club 402
- Elus, Associations, Agglo
- TICE, Etat, Bailleur, Travailleurs sociaux, groupe d'habitants